

Amendement 1**Louis Michel, Sylvie Goulard, Cecilia Wikström**

au nom du groupe ALDE

Rapport**Laura Ferrara**

Situation des droits fondamentaux dans l'Union européenne (2013-2014)

2014/2254(INI)

A8-0230/2015**Proposition de résolution****Paragraphe 115***Proposition de résolution*

115. exprime son inquiétude face au nombre de personnes ayant perdu leur logement en raison de la crise économique; estime que les personnes sans domicile doivent être maintenues intégrées dans la société et qu'il faut lutter contre leur isolement et leur marginalisation; invite à cet égard les États membres à adopter des mesures ambitieuses pour venir en aide à ces personnes; souligne que les sans-abris sont des personnes vulnérables et demande une nouvelle fois aux États membres de ne pas les stigmatiser en tant que délinquants; demande aux États membres de supprimer toute loi ou tout acte qui les présenterait comme tel; invite les États membres à élaborer des stratégies nationales visant à lutter contre le phénomène des sans-abris sur leur territoire; rappelle que le droit à l'aide au logement pour les plus démunis figure dans la charte des droits fondamentaux;

Amendement

115. exprime son inquiétude face au nombre de personnes ayant perdu leur logement en raison de la crise économique; estime que les personnes sans domicile doivent être maintenues intégrées dans la société et qu'il faut lutter contre leur isolement et leur marginalisation; invite à cet égard les États membres à adopter des mesures ambitieuses pour venir en aide à ces personnes; souligne que les sans-abris sont des personnes vulnérables et demande une nouvelle fois aux États membres de ne pas les stigmatiser en tant que délinquants; demande aux États membres de supprimer toute loi ou tout acte qui les présenterait comme tel; invite les États membres à élaborer des stratégies nationales visant à lutter contre le phénomène des sans-abris sur leur territoire; ***invite la Commission à soutenir les États membres dans leur lutte contre le sans-abrisme en facilitant les échanges des meilleures pratiques et la collecte de données précises; demande à la Commission d'assurer le suivi des violations des droits de l'homme dans les États membres qui surviennent en raison du sans-abrisme;*** rappelle que le droit à l'aide au logement pour les plus démunis figure dans la charte des droits fondamentaux;

Or. en

2.9.2015

A8-0230/2

Amendement 2

Louis Michel, Cecilia Wikström, Petras Auštrevičius

au nom du groupe ALDE

Rapport

Laura Ferrara

Situation des droits fondamentaux dans l'Union européenne (2013-2014)

2014/2254(INI)

A8-0230/2015

Proposition de résolution

Paragraphe 138

Proposition de résolution

138. invite les institutions de l'Union et les États membres à examiner l'incidence des **mesures d'austérité**, proposées ou mises en œuvre, sur les droits fondamentaux, d'une manière respectueuse de la dimension de genre, **en tenant compte de l'influence disproportionnée des mesures d'austérité sur les femmes**; invite les institutions de l'Union à prendre immédiatement des mesures correctives lorsque les **mesures d'austérité** ont eu une incidence sur les droits économiques, sociaux et culturels des femmes;

Amendement

138. invite les institutions de l'Union et les États membres à examiner l'incidence des **réductions budgétaires drastiques**, proposées ou mises en œuvre, sur les droits fondamentaux, d'une manière respectueuse de la dimension de genre **et d'âge**; invite les institutions de l'Union à prendre immédiatement des mesures correctives lorsque les **réductions budgétaires drastiques** ont eu une incidence sur les droits économiques, sociaux et culturels des femmes **et des jeunes**;

Or. en